

CALENDRIER DES OPERATIONS DE LA PHASE INTRA-ACADEMIQUE 2017

Type de mouvement	Dates	Natures des opérations	
<p>Mouvement intra-académique des personnels des corps nationaux d'enseignement, d'éducation et d'orientation du second degré.</p> <p>Les candidats au mouvement intra-académique peuvent formuler simultanément des demandes portant sur des postes spécifiques.</p>	Du 15 mars 2017 (14H) Au 29 mars 2017 (14H)	Saisie des demandes sur Iprof-SIAM	
	Zones A, B et C : 4 avril 2017 Attention pour les enseignants de la Zone C	Date limite d'envoi par les candidats, des formulaires de confirmation de demande de mutation, visés par le chef d'établissement comportant les pièces justificatives, à la DPE du Rectorat	
	Zones A, B et C : 4 avril 2017	Date limite d'envoi par les candidats, des dossiers de demandes de priorité au titre du handicap, au SMIS.	
	24 avril 2017 au 11 mai 2017	Affichage sur Iprof des barèmes retenus.	
	24 avril 2017 au 4 mai 2017 à 16h	Des pièces justificatives complémentaires peuvent être transmises, par voie hiérarchique, à la DPE jusqu'au 4 mai 2017 16h.	
	24 avril 2017 au 11 mai 2017 à 16h	Les contestations de barèmes peuvent être transmises, par voie hiérarchique, à la DPE jusqu'au 11 mai 2017 16h.	
	11 mai 2017	Tenue des GT « RQTH »	
	12, 15, 16, 17 et 18 mai 2017	Tenue des groupes de travail académiques, émanation des instances paritaires académiques, chargés d'émettre un avis sur le calcul et la vérification des vœux et barèmes.	
	19 mai 2017	Nouvel affichage sur Iprof des barèmes définitifs retenus	
	9, 12, 13, 14, 15, 16, juin 2017	Tenue des FPMA ou CAPA chargées d'émettre un avis sur les affectations. Affichage des résultats du mouvement au fur et à mesure de la tenue des instances paritaires académiques.	
	16 au 23 juin 2017	Période de contestation des affectations	
	27 juin 2017	Examen des révisions d'affectations	
<p>Mouvement sur postes spécifiques académiques :</p> <p>Les candidats à des postes spécifiques peuvent simultanément formuler une demande pour le mouvement intra-académique</p>	Du 15 mars 2017 (14H) Au 29 mars 2017 (14H)	Saisie des demandes sur Iprof-SIAM	
	Dès le 15 mars et au plus tard le 29 mars 2017	Date limite d'envoi, par les candidats, de leur dossier de candidature (pièces justificatives comprises) à la DPE du Rectorat.	
	Zones A, B et C : 4 avril 2017	Date limite d'envoi par les candidats, des formulaires de confirmation de demande de mutation , visés par le chef d'établissement, à la DPE du Rectorat	
<p>Mouvement intra-académique des PEGC :</p>	9 mai 2017	Tenue du GT mouvement spécifique académique	
	4 avril 2017	Retour des dossiers à la DPE 4 du Rectorat	
<p>Mouvement intra-académique des PEGC :</p>	10 mai 2017	Tenue de la CAPA chargée d'émettre un avis sur les affectations	
	<p>Affectations provisoires des TZR :</p>	Du 15 mars 2017 (14H) au 29 mars 2017 (14H)	Saisie des préférences des TZR Attention : Ne pas confondre le vœu qui affecte à titre définitif sur un poste fixe et la préférence d'un TZR à enseigner pour l'année dans un établissement. Toute saisie portant sur un vœu sera étudiée comme une demande d'affectation à titre définitif sur poste fixe.
		20 juin 2017	Retour des formulaires Papier
	Du 4 au 6 juillet 2017	Tenue du GT Affectations provisoires	
A compter du 7 juillet 2017	Affichage IPROF		